

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.
Saumur, par la poste.
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 15 «
Trois mois... 5 28 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Vienne, dimanche soir. — « On affirme positivement que l'Autriche a accepté avec certaines modifications, les propositions contenues dans la note prussienne, du 15. Il y a un ou deux jours, la Bavière a déclaré qu'elle adhérerait à la politique de l'Autriche sur les questions d'Orient et a promis de l'appuyer dans la Diète Germanique. Si cela est vrai, il est difficile de croire que la politique de l'Autriche soit celle des puissances occidentales. La Russie a défendu l'exportation en Autriche de toute sorte de blé. » — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui des dépêches de Péra en date du 18 novembre, transmettant des nouvelles du général en chef de l'armée d'Orient, du 13 novembre :

« L'ennemi, battu à Inkermann, et dont les pertes ont été plus considérables encore que le général Canrobert ne l'avait annoncé, n'avait pas inquiété les opérations du siège, qui continuaient. — Le temps était devenu mauvais ; — mais la santé des troupes était bonne et leur esprit admirable. — Les renforts commençaient à arriver. Le commandant en chef avait déjà reçu beaucoup d'hommes d'Afrique et de France. — 1,800 hommes de l'avant-garde Mayran avaient débarqué le 13.

Péra, le 14 novembre 1854. — A la date du 11, le siège de Sébastopol continuait sans incident notable, et l'armée russe n'avait pas tenté de reprendre l'offensive. Des renseignements exacts, parvenus au quartier-général, portaient la perte de l'ennemi, dans la journée du 5, à 15,000 hommes tués ou blessés ; les troupes alliées avaient enterré 5,000 Russes trouvés morts sur le champ de bataille. — Des renforts anglais et français étaient déjà arrivés le 8, au nombre de plusieurs milliers d'hommes, et se suivaient sans interruption.

La dépêche qui précède confirme, on le remarquera, les chiffres donnés par lord Raglan dans son rapport au gouvernement anglais en ce qui concerne les pertes de l'ennemi. Des informations qui nous parviennent par une autre voie justifient également l'assertion de l'illustre commandant en chef de l'armée alliée, lorsqu'il déclare que les forces russes employées dans la journée du 5 s'élevaient au moins à 70,000 hommes.

Thérapia, 16 novembre. — Rien de saillant ne s'est passé devant Sébastopol depuis le 5. A l'exception du feu des batteries, les opérations avaient été suspendues. — Havas.

Trieste, mardi 28 novembre. — « Des nouvelles de Constantinople, en date du 20 novembre, viennent d'arriver.

» Une grande partie des flottes alliées était attendue dans le Bosphore. — S. A. I. le prince Napoléon continuait à résider à Constantinople.

» Du 10 au 20, quinze mille soldats alliés ont passé en Crimée.

» Les armées anglaise et française continuent à établir un camp retranché où elles placent des canons, tout en maintenant la plupart des batteries.

» On croit toujours au départ de 30,000 hommes de l'armée d'Omer-Pacha, pour la Crimée.

» Il se confirme que la tempête du 14 a causé la perte du vaisseau le *Henri IV*, et a endommagé les navires la *Retribution* et le *Napoléon*.

» Moustapha-Pacha et Korchid-Pacha ont été mandés à Constantinople pour justifier leur conduite en Asie. Suliman-Pacha est toujours à Bajazid. — Havas.

Marseille, 27 novembre. — « Le vaisseau le *Charlemagne*, et les frégates à vapeur *Sané* et *Infernal* sont arrivés de Crimée à Toulon. Trois grands steamers *Alps*, *Thames* et *Ripon* sont également arrivés d'Angleterre à Toulon. Trois vaisseaux et huit frégates ou vapeurs se trouvent dans le même port, prêts à embarquer, attendant un meilleur temps. Trois paquebots de commerce sont par-

tis depuis deux jours. L'*Euen* part demain. Tous ces bâtiments portent des troupes. Le général de Montebello s'est embarqué hier.

Nous empruntons aux feuilles anglaises les dépêches télégraphiques suivantes :

Vienne, dimanche soir. — « Des nouvelles officielles russes disent que, dans la nuit du 14, douze transports ont été jetés à la côte à l'embouchure de la Katcha. Les Russes ont pris quelques hommes des équipages, mais aucun navire. Deux steamers et un vaisseau à hélice qui avaient touché la côte ont été allégés et relevés. » — Havas.

Tandis que la dernière dépêche russe de Crimée, mandait qu'on réparait de nuit les dommages produits par les canons anglais et français à Sébastopol, des lettres arrivées du camp des alliés annoncent que déjà le 8, il avait été fait une immense brèche dans les fortifications principales et que le fort du Mat était presque entièrement détruit. — Havas.

Odessa, 15 novembre. — Les Grands-Ducs sont arrivés au quartier-général de l'armée russe de Crimée, le 4, la veille de la bataille. Il paraît qu'ils y sont allés dans l'espérance de glorifier par leur présence la destruction des armées alliées. Tout ce dont pouvait disposer le prince Menschikoff avait été réuni au corps principal. Les Grands-Ducs passèrent à cheval dans les lignes, et sur les lieux de campements, les soldats furent harangués et excités ; on les béatit la veille, ainsi que les drapeaux. Le tout en vain. Voici ce que nous trouvons dans une lettre de Sébastopol, écrite dans la soirée de la bataille :

« Nous existons encore, quoique les Français et les Anglais emploient tout pour nous détruire. Nous sommes encore debout ; mais combien cela durera-t-il ? Encore un carnage pareil, et qui sait si alors nous pourrions encore rester ici. Tous nos efforts sont vains, car ils sont sans résultat, bien que nous ayons la supériorité du nombre ; nous ne pouvons vaincre les ennemis en rase campagne. La tranquil-

FEUILLETON

MA VIE POUR UN RÊVE.

De retour à Toulon depuis quinze jours, après un lointain voyage maritime qui n'avait pas duré moins de quatre ans, j'étais encore sous l'empire de cette joie bruyante et expansive qui s'empare de nous, pauvres marins, quand nous revoyons notre belle terre de France. Cette joie venait de s'accroître encore par l'arrivée d'un congé que m'accordait le Ministre, et qui me permettait de passer six mois à Paris, mon pays natal. Que de bonheur ! que d'illusion j'entrevois dans l'avenir !

Orphelin très-jeune, n'ayant plus d'autre parent qu'un vieil oncle, j'avais à seize ans embrassé la carrière maritime. Dix ans plus tard, à l'époque où commence ce récit, j'en avais vingt-six et j'étais enseigne de vaisseau. Si vous avez toujours habité Paris, lecteurs, vous comprendrez difficilement la joie que je dus éprouver à l'idée de passer six grands mois dans ce gouffre si gai pour les uns, si triste pour les autres et si bruyant pour tous ; et puis, ce n'est pas tout encore, je songeais déjà à demander, à l'expiration de mon congé, une prolongation qui me permettrait de rester au moins une année entière dans la grande ville qui allait devenir le théâtre de mes exploits, et où je me promettais déjà de mener le plus joyeusement possible ma vie de garçon.

C'était au mois d'avril de l'année 1831. Il était neuf heures du matin. J'avais copieusement déjeuné, et plusieurs de mes camarades étaient venus m'accompagner et attendre avec moi dans la grande rue, à la poste, le passage de la diligence faisant fonction de courrier, dans laquelle je devais prendre place pour me rendre à Marseille. La plupart des voyageurs étaient montés au bu-

reau des Messageries, sur la place au Foin, et il ne restait plus dans le coupé qu'une place de milieu. J'allais monter sur la banquette quand ma mauvaise étoile voulut qu'un voyageur plus habile que moi fût assez heureux pour s'en emparer le premier.

Comme il n'y avait plus d'autre place supportable que celle du coupé, je dus y monter bravement, et, pour me consoler, je songeai que je n'avais plus que six heures à passer en voiture. Il y avait dans cet affreux compartiment de diligence, qu'on est convenu d'appeler la meilleure place, et où, grâce à ma taille un peu élevée, j'étais obligé de me pencher pour voir autre chose que le siège du postillon, il y avait, dis-je, à ma gauche un abbé qui lisait son bréviaire, et à ma droite une femme qui, malgré le voile épais qui cachait sa figure, me paraissait être jeune et jolie. Naturellement et en galant homme, je m'occupais beaucoup plus de la dame que de l'abbé qui paraissait si désireux de causer, qu'il avait à mon grand regret fermé son bréviaire à cette intention. J'en pris cependant mon parti, quand je vis la voyageuse prendre part à la conversation qui s'établait presque toujours sur un pied d'intimité entre les gens qui sont condamnés à vivre ensemble et à partager les chances heureuses ou malheureuses du voyage.

On venait de relayer à Ollioules, petite ville très-pittoresque, située à quelques lieues de Toulon, et nous approchions des gorges. L'inconnue avait toujours son voile baissé, mais sa voix douce et argentine vibrait à mon oreille et me donnait de plus en plus le désir de voir un visage que je m'imaginais devoir être charmant. L'abbé alternait entre son bréviaire et la conversation ; moi, mon imagination allait toujours son train, et je faisais des vœux pour que le feu prit au voile de mon in-

connue, ou qu'un événement imprévu le fit tout-à-coup disparaître. Je vous avouerai aussi franchement, mes belles lectrices, au risque de commettre un crime de lèse-galanterie, que j'étais fort gêné. Le coupé était si étroit que j'avais déjà les genoux meurtris.

Nous venions d'entrer dans les gorges ; je répondais à une question de l'abbé et je tenais un de mes malheureux genoux dans les mains quand la voix de l'inconnue se fit de nouveau entendre, mais cette fois avec un accent railleur très-prononcé : « On est bien mal dans ce coupé, n'est-ce pas, Monsieur ? »

Je quittai bien vite mon inconvenante posture et me retournai vers elle. Que vous dirai-je alors ? Le voile était rejeté sur la passe d'un chapeau de velours noir, et je pus contempler la plus ravissante tête qu'ait jamais pu rêver un peintre pour modèle. Cette jeune femme pouvait avoir vingt-deux ans à peine, son teint blanc était un peu animé par la chaleur ; ses grands yeux bruns étaient pétillants de malice, son front haut qu'encadraient deux épaisses tresses de cheveux blonds annonçait une rare intelligence ; un sourire railleur et un peu hautain laissait voir deux rangées de dents fines et blanches que faisaient encore ressortir ses lèvres rouges et humides. C'était en un mot une de ces ravissantes femmes qu'on rêve, mais qu'on rencontre rarement. Il y avait aussi sur sa physionomie un cachet de distinction, un je ne sais quoi de femme comme il faut qui ne trompe jamais. Je restai quelques minutes sans pouvoir répondre. L'abbé crut devoir dire à ma place qu'effectivement on était très-mal dans cette voiture ; il se mit alors à établir des comparaisons à perte de vue sur les modes de transport établis dans le Midi, où, disait-il, on envoyait les diligences mises hors de service dans le Nord, et

lité terrible des Anglais, leur affreuse artillerie, qui détruisait des lignes entières de nos troupes, a tellement troublé la retraite que nos troupes se sont serrées en masses compactes, dans lesquelles les boulets et les balles ennemis ont exercé les plus grands ravages. Les tirailleurs nous enlèvent tous nos officiers. Nos soldats sont obéissants et exécutent machinalement tous les ordres; mais ils manquent d'adresse, de présence d'esprit, d'intelligence, de feu et d'enthousiasme. La tranquillité des Anglais et l'attaque vive et pleine de feu des Français les effraient également. (Gazette de Cologne.)

(Dépêche russe sous toutes réserves.)

Saint-Petersbourg, 26 novembre. — « Une dépêche du prince Menschikoff, en date du 18, au soir, annonce qu'après la tempête qui a éclaté le 14, dans la mer Noire, il aurait été constaté, par les divers rapports russes, que les pertes essayées par les flottes alliées avaient été plus grandes qu'on ne le supposait d'abord.

» Le nombre des bâtiments-transport jetés à la côte aurait notamment presque atteint le chiffre de 25. Quelques bâtiments de guerre auraient, en outre, subi des avaries.

» La même dépêche prétend que les travaux du siège sont moins actifs et que la canonnade se serait ralentie graduellement et aurait presque entièrement cessé le 18. — Havas.

REVUE DES JOURNAUX.

M. Saint-Auge, dans le *Journal des Débats*, appréciant la force des renforts envoyés en Orient, s'exprime ainsi :

« Des quatre divisions qu'envoie l'Empereur en Orient, les deux premières doivent être au moment actuel embarquées déjà en grande partie à Toulon, où des vaisseaux et des vapeurs de forte dimension étaient préparés pour les recevoir. La traversée est de 10 à 15 jours dans cette saison, jusqu'en Crimée. Ces 22,000 hommes pourront donc arriver à Sébastopol vers le 10 du mois prochain. Le prince Menschikoff dans un de ses rapports, estimait, il y a quelque temps, l'armée alliée à 50,000 hommes seulement. Nous croyons qu'alors elle était au moins de 60,000, nombre bien inférieur à celui de l'armée russe évaluée à celui de 80,000 hommes, et accrue aujourd'hui au chiffre de 100,000. Cependant on a vu que, malgré l'infériorité du nombre, les Anglais et les Français, les Anglais surtout à Inkermann, ont deux fois battu les Russes qui se ruèrent sur nos lignes en masses profondes.

» Outre les deux divisions françaises, d'un total de 22,000 hommes, qui rejoindront l'armée incessamment, on va expédier d'Angleterre une division de 8 à 9,000 hommes. L'armée alliée pourra donc être portée dans quelque temps à 90,000 hommes. D'ici là, nous sommes persuadés, que les excellentes troupes des deux nations, si vigoureusement aguerries par cette rude campagne, et dont le moral est

exalté par la victoire, sauront, comme auparavant, repousser l'ennemi. »

Le *Journal des Débats* annonce la mort du duc de Mouchy, sénateur.

Dans le *Journal des Débats*, M. Chemin-Duponts examine la situation de la récolte en céréales aux Etats-Unis et en Angleterre pour 1854. Il semble à cet écrivain, d'accord en cela avec les documents publiés dernièrement par le *Moniteur Belge*, que l'on a beaucoup exagéré, en Europe, la perte subie par le maïs américain, d'autant plus que, dans ce pays, la récolte en froment a été belle et abondante. Le *Moniteur Belge* a dit que, dans les circonstances actuelles, les Etats-Unis pouvaient disposer d'assez forts excédants pour l'exportation, et il fixe ces excédants de 14 à 16 millions de boisseaux pour le froment (farine comprise), et de 14 à 16 millions environ pour le maïs. Réunies, ces quantités répondraient à environ 860 millions de kilogrammes, soit approximativement, à 11 millions d'hectolitres. — Bien que ces calculs paraissent un peu empreints d'exagération à M. Chemin-Duponts, il estime pourtant que les Etats-Unis pourront exporter, en froment, de 4 à 5 millions d'hectolitres, à peu près ce qu'il faut pour combler les besoins de l'Angleterre qui, nonobstant l'abondance de sa dernière récolte, est encore en déficit pour l'année 1854-1855. — Havas.

Le *Pays*, sous la signature Ch. Bousquet, se plaît à constater que c'est la Prusse qui, dans les dernières négociations, a adhéré à la politique de l'Autriche et non l'Autriche qui a varié dans sa première attitude. — D'après l'accord survenu entre les deux grandes puissances germaniques, la Diète aurait à déclarer que toute attaque contre l'Autriche, soit contre le territoire même de l'empire, soit contre ses troupes dans les Principautés, entraînerait l'Allemagne entière à soutenir l'Autriche. En second lieu, la Diète aurait à prononcer que la Confédération Germanique, comme puissance européenne, reconnaît les quatre points préliminaires dans leur teneur essentielle, comme des bases propres au rétablissement en Europe d'un état de légalité et de paix, et qu'en particulier, comme puissance allemande, elle s'approprie et maintient le premier point. En troisième lieu, enfin, il y aurait lieu de reconnaître l'imminence du danger d'une attaque, et en conséquence d'autoriser la commission militaire à prendre sans retard, et conformément au projet d'arrêté du 20 avril, les mesures nécessaires pour qu'à la première réquisition le contingent militaire de la Confédération puisse être employé en temps propice et utile, et d'autoriser le comité politique, à l'occasion, à proposer la mobilisation effective des contingents aux lieux qui seront désignés. »

M. L. Havin, dans le *Siècle*, adresse les plus grands éloges à la lettre de Sa Majesté au général Canrobert; analysant cette lettre, il s'exprime ainsi : « Les personnes ayant l'habitude de lire les docu-

ments diplomatiques auront remarqué que l'Empereur, dans sa lettre officielle, n'écrit point les noms de l'Autriche, de la Prusse et de l'Allemagne; qu'il ne parle pas des Gouvernements. L'appui, le seul, mais puissant appui que la France et l'Angleterre aient trouvé, c'est l'opinion publique de l'Europe. Qu'on ait donc foi dans cette opinion publique; qu'on réveille les nationalités endormies; qu'on fasse appel à tant de généreux et bouillants courages qui, bien qu'en exil, verseraient avec joie pour la patrie leur sang glorieux, et alors l'Angleterre et la France verront bientôt les Puissances qui hésitent encore, se ranger du côté du droit et de la justice, et venir défendre leurs véritables intérêts, comme nous l'avons prouvé tant de fois dans cette feuille. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE. — Berlin, lundi 27 novembre. — « Un projet de commerce maritime portant emprunt de 15 millions sur les primes de l'Etat, à 3 1/2 pour cent, a été publié. L'amortissement aura lieu dans l'espace de 40 années, et l'émission des obligations se fera au pair. Une provision de 1 à 2 pour cent intéressera probablement le premier prêteur.

» Les paiements s'effectueront dans chacun des cinq premiers mois de l'année prochaine, sur le pied de 20 pour cent.

» Le plan de cet emprunt est assez en rapport avec le projet des certificats de prime existant aujourd'hui, sauf les modifications nécessaires. » — Havas.

ESPAGNE. — Madrid, le 26 novembre. — « Un décret étend à tout le royaume l'amnistie politique promulguée le 7.

» La séance des Cortès a été consacrée à la lecture du projet réglementaire. » — Havas.

GRÈCE. — « Le courrier de Grèce apporte des correspondances d'Athènes du 24. Elles annoncent une modification ministérielle dans le sens de l'opinion du général Halergi.

» Les bandes de brigands désolent toujours la Grèce. L'une d'elles a attaqué un village voisin d'Athènes et a torturé des moines. Une autre de leurs tentatives a été prévenue par un armement général de la population.

» Les garnisons grecques seront prochainement déplacées à cause du choléra.

Les nouvelles de Damas sont du 9 novembre. Les bons rapports des autorités turques avec la Perse continuaient. — Havas.

ÉTATS-SARDES. — On écrit d'Anney, dit la *Gazette de Savoie*, que, dans la nuit du 16 au 17, le général russe comte Orloff a couché à l'hôtel de Genève, venant de Suisse, et qu'il en est reparti le lendemain matin pour Turin, par la route d'Albertville. Ce voyage en Suisse et en Italie d'un aide-de-camp du Czar, dans un moment où tous les seigneurs russes qui tiennent à leur impérial souverain sont rentrés

qui, par conséquent, ne peuvent pas être très-confortables.

J'interrompis l'abbé en faisant remarquer à ma jolie voisine l'effrayante et triste beauté des sites que nous parcourions. Souvent, grâce au bienheureux siège du postillon que j'avais maudit quelques instants plus tôt, elle était obligée, pour voir, de se pencher un peu de mon côté : alors j'oubliais mes genoux, les cahots de la voiture, et j'aurais positivement refusé une place dans une bonne berline pour rester près de l'inconnue qui me remuait déjà le cœur. J'oubliais Paris, mon oncle et mon congé, je ne voyais plus que la charmante enfant assise près de moi, et le contact de sa personne me causait une émotion que je n'avais jamais ressentie.

La voiture marchait toujours; j'allais donc, une fois à Marseille, dire adieu à l'inconnue et la voir disparaître comme une vision; non, non, cela était impossible!

— Madame, lui dis-je, vous allez à Marseille? — Pour le moment oui, Monsieur, répondit-elle avec une expression d'indicable bonheur. — Vous allez peut-être plus loin, Madame? — Oui, Monsieur, je reste à peine une heure à Marseille et je repars immédiatement. — Nous suivrons peut-être la même route, Madame? moi je vais à Paris et je partirai demain; ma place de coupé est retenue. — Vous serez sans doute plus heureux qu'aujourd'hui, dit-elle avec un malin sourire. Vous n'aurez pas, je l'espère pour vous encore, une place de milieu.

Je m'arrêtai à temps. J'allais répondre par un compliment, c'était par trop banal; je me contentai donc de m'incliner.

Après avoir échangé ces quelques mots, je restai pendant un assez long espace de temps silencieux et rêveur,

j'oubliai même de répondre aux questions de l'abbé qui, voyant cela, reprit de nouveau son bréviaire. La voyageuse, blottie dans son coin, sommeillait et je pouvais la contempler à mon aise.

Un violent cahot de la voiture la réveilla brutalement, elle regarda autour d'elle d'un air effaré et se prit bientôt à rire de son effroi.

— Où sommes-nous donc, Monsieur, je vous prie? — Vous approchez de Marseille, Madame, lui répondis-je avec un soupir que je ne pus retenir. — Mon Dieu, reprit-elle en rougissant et avec un adorable accent de peur alarmée. J'étais si fatiguée que je n'ai pu m'empêcher de dormir.

Nous approchions de Marseille et nous quittions la route douce, ferrée ou plutôt macadamisée comme elles le sont toutes dans le Midi, pour prendre le pavé, signe précurseur d'une grande ville. Un projet commençait à germer dans ma tête, je n'avais pas d'idée bien arrêtée, mais je ne voulais pas encore quitter mon inconnue. Je voulais prolonger mon rêve le plus longtemps possible.

Nous arrivâmes enfin sur la Cannebière où se trouvait le bureau de la voiture. En quittant le coupé ou plutôt la petite boîte où j'avais été si vivement impressionné, mon cœur se serra douloureusement. Je tendis la main à l'inconnue pour l'aider à descendre, et je vis alors un pied long, étroit et aristocratique se poser sur le marchepied. J'offris mes services à la jeune femme et lui proposai de l'accompagner jusqu'à l'hôtel où elle devait descendre.

— Merci, Monsieur, me répondit-elle, je vous l'ai dit, je repars dans une heure et j'ai à peine le temps de diner et d'écrire une petite lettre; mais puisque vous êtes assez bon pour vous intéresser à une pauvre femme qui voyage seule, veuillez, je vous prie, m'indiquer le

plus proche restaurant et vous charger de faire jeter à la poste la lettre que je vais écrire.

Je conduisis l'inconnue à quelques pas du bureau des voitures, et je me retirai pour lui donner le temps de diner et d'écrire sa lettre. Elle me remercia avec un sourire capable de faire d'un simple mortel un héros, et parut touchée de ma discrétion. Je courus aux Messageries Nationales où j'avais vu porter ses bagages, et je demandai au contrôleur s'il n'avait pas encore une place de coupé disponible dans la voiture qui allait partir.

— Non, Monsieur, elles sont toutes prises. — Malédiction! m'écriai-je. — Mais Monsieur a retenu sa place pour demain matin seulement, reprit le contrôleur. — Sans doute, mais j'aurais préféré partir ce soir.

Ne pouvant pas partir avec l'inconnue comme j'en avais formé le projet, je la rejoignis, me promettant de ne rien négliger pour retrouver sa trace et pour savoir où elle allait. Elle me remit sa lettre que je m'étais engagé à jeter à la poste, et elle revint à la voiture qui devait l'emmener et où je ne pus m'empêcher de la suivre. C'était la voiture de Lyon. Je me cachai derrière un groupe de curieux au moment où on faisait l'appel des voyageurs : « Madame Ernestine de Lucques, » dit le contrôleur en se tournant vers mon inconnue. Elle monta dans la voiture : c'était donc bien elle qui s'appelait ainsi. Deux voyageurs prirent place à côté d'elle. Que n'aurais-je pas donné pour en faire autant! Je la vis s'établir dans son coin. Je profitai de ce moment pour m'en aller; je voulais encore me trouver sur le passage de la voiture et la saluer une dernière fois peut-être. Triste satisfaction qui du moins me laissa un peu moins malheureux; car elle me vit et répondit par une légère inclination au salut que je lui adressai. (La suite au prochain numéro.)

en Russie, donne lieu à beaucoup de commentaires. On se souvient que lors de la mission du comte Orloff à Vienne et à Berlin, les journaux prussiens et allemands ont souvent dit qu'il avait toute la confiance de son maître. Cette mission ayant échoué, ce général serait-il en disgrâce, ou bien son voyage a-t-il encore pour objet quelque combinaison diplomatique ? Telles sont en partie les questions que l'on fait à ce sujet.

FAITS DIVERS.

Le P. Gloriot, aumônier de l'armée d'Orient, est de retour à Lyon et va repartir pour Constantinople, afin de soigner les blessés et les malades. L'Empereur ayant appris qu'il n'avait pu obtenir, à son passage à Paris, l'audience qu'il avait sollicitée, l'a fait passer à Paris par dépêche et l'a reçu avec la distinction la plus marquée. Il lui a fait don d'une bibliothèque pour les hôpitaux confiés à ses soins spirituels. — Havas.

— Voici une liste, que l'on peut regarder comme exacte, des pertes subies par l'état-major russe, depuis le commencement de la campagne sur le Danube : prince Paskiéwitsch, blessé à Silistrie; lieutenant-général Schilder, mort de blessure à Silistrie; lieutenant-général Selwan, tué à Silistrie; lieutenant-général Dreschern, mort à Jassy; lieutenant-général Chruleff II, blessé à Giurgewo; lieutenant-général Soimonoff, blessé à Giurgewo, tué le 5 novembre; lieutenant-général Luders, blessé à Silistrie; amiral Korniloff, tué à Sébastopol; amiral Naschikoff, blessé à Sébastopol; lieutenant-général Kwimowski, blessé à Alma; major-général Pethcheckkanoff, blessé à Alma; major-général Goginoff, blessé à Alma, prisonnier; major-général Kurtjanoff, blessé à l'Alma, prisonnier; major-général Stalpakoff, tué à Silistrie; major-général Meger, tué à Silistrie; major-général Oubinski ou Dubinski, mort de ses blessures; major-général Bebutoff, blessé sur le Danube; major-général Buturlin, blessé sur le Danube; major-général Orloff-Denizoff (hetman) blessé sur le Danube; major-général Chaletski, blessé à Balaklava; major-général Villebois, blessé le 5 novembre; major-général Ochterlone, blessé le 5 novembre; major-général Kischinsky, blessé le 5 novembre; major-général prince Menschikoff, blessé le 5 novembre (pas le général en chef). Ainsi l'on compte 25 généraux et amiraux mis hors de combat, et il y a de fortes raisons de croire que d'après les divers rapports publiés par les journaux de Saint-Pétersbourg; il y en a cinq autres qui ont été mis hors de combat. — Havas.

— On sait que le phosphore ordinaire, divisé, entre comme principal élément dans la confection des allumettes chimiques, et que la substance inflammable avec laquelle on les compose, occasionne assez fréquemment des accidents mortels chez les individus qui la portent à leur bouche, fait qui vient de se reproduire ces jours derniers à Anvers; et l'on n'a pas oublié que cette même substance a, dans quelques cas, servi à un usage criminel.

En présence de faits aussi graves, deux membres

enseignants de l'école d'Alfort, MM. Reynal et Lasseigne, ont cherché à remplacer les parties éminemment combustibles que ces allumettes renferment, par une substance, sinon inerte sur l'économie, au moins dépourvue des propriétés caustiques, irritantes et vénéneuses du phosphore pur. Cette substance, ils l'ont trouvée dans un produit pulvérulent, d'un rouge brun briqueté, nouvellement importé d'Allemagne, et que l'on désigne sous le nom de *phosphore rouge*, dit *amorphe*. Ils en ont fait l'expérience sur des animaux de races différentes, et le *Recueil de médecine vétérinaire* a publié, ainsi qu'il suit, les résultats qu'ils ont obtenus :

1° Le phosphore rouge, ou amorphe, n'agit pas sur le chien, à la dose de 5 grammes, à la manière d'un poison ;

2° Il est sans action sur les oiseaux, à la dose de 3 centigrammes ;

3° Il ne produit même aucun effet sur les muqueuses avec lesquelles on le met en contact ;

4° Les allumettes préparées avec ce phosphore n'empoisonnent ni le chien ni les oiseaux.

Des expériences analogues ont ensuite été faites avec le phosphore ordinaire, et on a constaté les résultats suivants :

1° Le phosphore ordinaire est toxique pour le chien à la dose de 3 grammes ;

2° A la dose de moins de deux grammes, il détermine le vomissement et des symptômes d'empoisonnement ;

3° Il est un poison très-actif pour les oiseaux, à la dose de 3 centigrammes ;

4° Les allumettes fabriquées avec le phosphore pur sont toxiques pour le chien et pour les oiseaux.

Les deux professeurs d'Alfort, ont conclu de ces expériences, qu'il y aurait lieu à substituer le phosphore rouge au phosphore pur dans la fabrication des allumettes chimiques, et ils ont affirmé qu'on éviterait ainsi les accidents qui se produisent soit par inadvertance, soit dans une intention criminelle. (*Moniteur.*)

— Une correspondance de la *Presse* contient les détails suivants sur l'incident de la bataille d'Inkermann, dans lequel le colonel de Camas a trouvé la mort :

« Ici se place un incident que je n'ai jamais pu voir moi-même, et qui m'a été raconté diversement, dont je vous donne la version la plus accréditée. Vingt-quatre heures à peine se sont écoulées depuis cette rude journée, et beaucoup de nos camarades, qui auraient pu nous dire exactement les choses ont glorieusement succombé pour l'honneur de notre drapeau. L'officier qui portait le drapeau du 6^e s'était jeté en avant pour entraîner les hommes; une balle l'étendit raide mort. Les Russes se précipitèrent et réussirent à enlever le drapeau qu'ils jetèrent derrière eux, et le firent passer, de main en main, à leurs derniers rangs.

Vous vous imaginez l'effet que produisit cet incident sur les soldats du 6^e; le colonel, M. Filhol de Camas, s'élança au milieu des rangs des Russes, où il tombe sous les coups des bayonnettes russes. Tous le suivent, et une mêlée épouvantable s'établit autour de lui. « Au drapeau, mes enfants ! »

avait crié le brave colonel avant de disparaître. « Au drapeau ! » répètent les officiers et les soldats. Les Russes sont culbutés sous cette attaque prodigieuse. Deux officiers, le lieutenant-colonel et un chef de bataillon, qui atteignent le drapeau aux cris de : Vive l'Empereur ! sont frappés à leur tour, et tombent avec l'étendard qu'ils ont reconquis. Presque aussitôt on le voit disparaître dans une main française, celle d'un chef de bataillon ou d'un capitaine, qui agite nos nobles couleurs aux yeux des soldats. C'est le signal de la déroute de l'ennemi.

« Tout cela avait duré quelques instants à peine. C'est un de ces faits glorieux qu'on entend et qui se raconte le cœur palpitant, mais qu'on ne pourrait peindre en l'écrivant. »

— L'Espérance de Nantes, du 28, nous apprend que quatre commerçants de Nantes ont été arrêtés et incarcérés à la maison d'arrêt de cette ville, sous la prévention de coalition et de manœuvres tendant à faire hausser le prix des viandes de porcs et autres destinées à la salaison. Ces arrestations ont produit dans la ville une certaine sensation.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 27 novembre. — « Le prince Gortschakoff a officiellement annoncé que le Czar était prêt à négocier sur les quatre garanties. »

« Les Russes fortifient considérablement la ligne du Dniester, près de Mohileff. »

Jassy, 26 novembre. — « 40,000 Turcs se concentrent près de Roman. »

On écrit de Constantinople, le 16 novembre. — « Il est arrivé, encore hier, plusieurs bâtiments chargés de Russes blessés et prisonniers. Les alliés ont fait pendre un major russe, grec de naissance, qu'on accusait de beaucoup de cruautés. En contre, les Russes auraient crucifié un officier anglais blessé. »

Nous croyons que cette dernière version est erronée. — Havas.

Turin, mardi 28 novembre. — « La chambre des députés a repris aujourd'hui ses séances. Le Ministre de l'Intérieur a présenté un projet de loi pour la suppression des communautés et corporations religieuses et pour les mesures relatives aux traitements des cures. »

Madrid, 28 novembre. — « Les Cortès procèdent à la nomination de leur bureau. »

« Le duc de la Victoire a été nommé président ; le général O'Donnell, premier vice-président. »

« L'élection des autres vice-présidents continue. » — Havas.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Décembre 1854.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	20 c. « m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	17 c. 50 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	15 c. « m.

BOURSE DU 28 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent.	— Fermé à 94 70.
5 p. 0/0 baisse 53 cent.	— Fermé à 70 43.
BOURSE DU 29 NOVEMBRE.	
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent.	— Fermé à 94 60.
5 p. 0/0 hausse 43 cent.	— Fermé à 70 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le samedi 2 décembre 1854, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur, à la vente, aux enchères, de 2,000 gros rais de charrettes, de 90 centimètres de longueur, quantité de petits rais de voitures, carioles, tilburys, et autres objets, dans les ateliers de M. BEDENEAU, ancien carrossier à Saumur, situés rue de Bordeaux, levée du Pont-Fouchard.

On composera des lots selon le désir des acquéreurs.

On paiera comptant et cinq centimes par francs. (656)

AVIS.

Il a été perdu, samedi dernier, dans les rues de la ville ou dans les cafés, 4 billets de banque de 1,000 francs chacun. Ceux qui les auraient trouvés sont priés de les rapporter au bureau du journal; il y aura bonne récompense. (655)

On demande un GÉRANT de la succursale de la *Caisse d'Épargne mobi-*

lière, pour le département de Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En détail

ET PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1854, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE PROPRIÉTÉ

Située aux Rivières, commune de Saumur, route de Saumur à Varrains, à 1 kilomètre de Saumur, consistant en :

MAISONS, CAVES, COURS, JARDINS, VIGNES, TERRAINS propres à bâtir et au jardinage.

Cette propriété, contenant en superficie 1 hectare 34 ares 66 centiares, sera divisée en 8 lots, ayant tous une façade sur la route de Saumur à Varrains et aboutissant au chemin du pont de Chacé, ou du steeple-chase.

S'adresser à M. COULOMBU, propriétaire des biens à vendre, demeurant dans la maison,

On audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (647)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Le dimanche 17 décembre 1854, à midi, à l'heure de midi,

Il sera procédé, par M^e LEROUX, notaire à Saumur, dans la salle de la Mairie de la commune de Villebernier,

A LA VENTE

PAR ADJUDICATION.

En totalité ou par parties,

D'une FERME, appartenant à M. Morin-Ratonis, située au canton de Panvigne, commune de Villebernier, près le chemin de fer, exploitée par Thiffoine, et contenant 3 hectares 14 ares 28 centiares.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant audit M^e LEROUX.

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, à 2 étages, et JARDIN. S'adresser à M. FILLOLEAU père, ou à M^e DION, notaire. (547)

Un ancien domestique, méritant toute confiance, et n'ayant perdu sa place que par des circonstances indépendantes de sa volonté et de celle des personnes chez lesquelles il servait, désirerait trouver une place. — Il sait lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

AUX DEUX CITRONS.

Comestibles du Midi.—Epicerie fine.

PELLISSIER, place de la Bilange, à Saumur. (599)

A VENDRE, Une Maison et Dépendances

A Saumur, rue de la Comédie, Occupée par Buzard, anbergiste. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (570)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. — Prix du POT : 3 FR. (400)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, entre cour et jardin, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Nicolas, n° 24, précédemment occupée par M. le général de Goyon. (474)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MAISON DES HÉRITIERS LIBAUD, située à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, joignant d'un côté la maison de feu M^{lle} Jamet, d'autre côté celle de M^{me} veuve Becquet de Sonnay. (584)

VIN BLANC EN BOUTEILLES
Premier crû, de la perrière de St-Cyr.
S'adresser à M. GIRAULT-TROTOIN, au Croissant. (644)

Bon CIDRE de Bretagne A VENDRE.

S'adresser à GUYOMARD, sur les Ponts, à Saumur. (631)

A LOUER

DE SUITE,

La MAISON, occupée dernièrement par M. Dion, notaire, rue du Puits-Tribouillet.
S'adresser à M^e DION. (630)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

ON SOUSCRIT

RUE

Neuve-des-Petits-Champs.

n° 35.

CAISSE D'ÉPARGNE MOBILIÈRE

BANQUE D'ÉCHANGE ET DE CRÉDIT.

ON SOUSCRIT

RUE

Neuve-des-Petits-Champs.

n° 35.

Capital social : Cinq Millions. — Emission de mille actions de cent francs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. le Comte de Lantivy, ancien Préfet ;
le Vicomte de Rostaing ;
le Baron Rey-Champignonnet.

MM. Massonnet fils, Éditeur de Médailles de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ;
Guérin de Neuvy, Propriétaire.

Raison Sociale : AUGUSTIN MYIONNET-DUPUY ET C^{ie}.

BUT DE L'INSTITUTION.

Mettre les Producteurs en rapport avec les Consommateurs ; faciliter les achats en gros, tout en assurant la revente en détail ; ouvrir de nombreux débouchés à toutes les industries, à toutes les professions ; payer les loyers, dégrever les immeubles ; telles sont les opérations de la Société.

La puissance productive de l'Échange, combinée avec une Banque de Crédit fortement organisée et appuyée sur des succursales, est désormais hors de contestation. — En donnant son adhésion, chacun s'assure donc le placement de toute sorte de marchandises ou de travaux professionnels.

Ce placement est garanti :

1^o Par la Banque d'Échange, centre où viennent aboutir les offres et demandes de toute la France ;

2^o Par la Caisse d'Épargne Mobilière, qui, ne remboursant qu'en marchandises les dépôts qu'elle reçoit, constitue à elle seule, un client dont les commandes peuvent s'élever à plusieurs MILLIONS par année.

AVANTAGES ET BÉNÉFICES.

En outre d'une clientèle nouvelle, de débouchés nouveaux, les Souscripteurs adhérents jouissent d'un crédit à la Banque, qui leur permet l'escompte de leurs valeurs sur Paris et la Province aux conditions les plus favorables.

Ils prennent, de plus, une part proportionnelle dans les bénéfices ; or, ces bénéfices se sont élevés à 83 p. 100 du capital dans une Entreprise analogue.

L'adjonction de la Caisse d'Épargne Mobilière complète la Banque d'Échange, en assurant le placement des Bons de détail.

L'Échange produira les marchandises que la Caisse d'Épargne livrera à ses Déposants en remboursement de leurs Dépôts ; de là, deux sources de produit :

1^o Commission de change sur le mouvement des Bons ou Billets de Crédit ;

2^o Bénéfice résultant de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente au consommateur.

La Souscription restera ouverte jusqu'au 31 octobre 1854.

S'ADRESSER AUX BUREAUX, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 35.

Les Souscripteurs-Actionnaires de la 1^{re} série de mille Actions en émission ont la faculté d'opérer leurs versements, par quart, de trois mois en trois mois, en Billets de Crédit, remboursables en marchandises de leur commerce ou en travaux de leur profession.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE MOBILIÈRE.

ART. 1^{er}. Il est créé, par ces présentes, une Société en commandite, par actions au porteur, entre M. MYIONNET-DUPUY, d'une part, et d'autre part MM. BONNEAU, GUÉRIN DE NEUVY, et toutes les personnes qui deviendront souscripteurs des actions dont il sera parlé ci-après ; toutes celles aussi qui seront propriétaires d'un certain nombre de ces actions en dehors de toute souscription ; toutes lesquelles personnes seront conséquemment réputées avoir adhéré aux présents statuts.

Cette Société sera à l'état de société en nom collectif à l'égard de M. MYIONNET-DUPUY, seul associé responsable, et en commandite seulement à l'égard de MM. BONNEAU, GUÉRIN DE NEUVY, et de tous autres actionnaires.

ART. 2. Les opérations de la Société ont pour objet : De rendre facile à tous l'épargne hebdomadaire, l'Administration devant envoyer à domicile pour recevoir les économies de chaque souscripteur, sur la remise d'un Reçu au porteur toujours échangeable contre des marchandises portées en un tableau général ;

De rembourser immédiatement en mêmes Reçus au porteur, toujours échangeables aussi contre des marchandises, les sommes directement déposées à la Caisse, mais alors avec une bonification de cinq pour cent ;

Ces Reçus, extraits de Registres à souche, signés du Gérant et du Caissier, puis visés par l'un des Censeurs (Art. 27), sont toujours acceptés comme espèces à l'Administration centrale, dans les succursales dont il sera parlé, chez tous les fabricants et négociants admis au nombre des fournisseurs de la Caisse d'Épargne mobilière.

Il en résulte que le Déposant est exempt de toute démarche, n'est assujéti à aucune formalité, n'éprouve jamais de perte de temps, et n'est soumis à aucune justification lors de la livraison des marchandises ;

De procurer conséquemment à tout Souscripteur les moyens d'une acquisition à crédit, dès qu'il aurait manifesté la volonté de l'obtenir par une demande à soumettre au Conseil du Contrôle (Art. 27), chargé de statuer, comme juge des garanties que présente le Souscripteur ; cette demande, adressée au Directeur-Gérant, devant énoncer les objets qu'il désire posséder ainsi, le montant des Bons au porteur, qu'il a entre les mains, la somme qu'il offre de payer comptant, et qui ne peut pas être inférieure au tiers du prix des objets demandés, puis enfin les échéances auxquelles il promet de solder le surplus ;

De laisser les Souscripteurs toujours maîtres de diminuer, suspendre ou cesser leurs versements, de faire des échanges avec des tiers, sans jamais encourir des responsabilités personnelles. Les Reçus conservant toujours leur valeur, les Souscripteurs ne sont, dans aucun cas, exposés à une déchéance. En cas même de maladie, ils ont droit au remboursement en espèces des dépôts personnellement effectués sur la décision du Conseil de Contrôle, saisi immédiatement de l'appréciation de la demande, par le Gérant, à qui cette demande doit être adressée ;

De mettre en pratique toutes les combinaisons financières résultant de l'Échange, soit pour le paiement des loyers, soit pour le dégrèvement de dettes hypothécaires,

par la constitution de Billets de Crédit foncier au porteur, ou transmissibles par la voie de l'endos, acheter tout ou partie d'immeubles, usufruits, nu-propriétés, les vendre en totalité ou en détail, soit par toutes autres opérations compatibles avec ce système de l'Échange ;

De pouvoir ouvrir aux actionnaires un Crédit pour un chiffre égal à la moitié du capital nominal de leurs actions sur le dépôt de ces actions, à charge, par eux, de servir l'intérêt des avances à eux faites sur le taux de cinq pour cent l'an, jusqu'à leur parfaite libération ;

De laisser à tout porteur de cent francs au moins de Reçus, la faculté de pouvoir en opérer le dépôt à la Caisse, sur la remise en échange d'un Récépissé au porteur. La somme ainsi déposée, devant produire intérêt à cinq pour cent l'an, à partir du jour du dépôt ;

D'établir des Succursales dans la ville de Paris, dans le département de la Seine et dans toutes les villes de France et de l'étranger, où le Directeur-Gérant et la Commission de Surveillance jugeraient opportun de le faire ; lesquelles Succursales seraient dirigées par un Délégué du Gérant, mais sous sa responsabilité.

ART. 8. Le Capital social est fixé à 5,000,000 de francs divisés en 50,000 actions de 100 francs chacune au porteur. Il pourra être successivement augmenté par décision des Actionnaires en assemblée générale, sur la proposition collective du Gérant et de la Commission de surveillance.

ART. 10. Les Souscripteurs des Actions verseront le montant de leur souscription à la caisse de la Société, savoir : 1/4 dans le mois de sa constitution définitive, 1/4 trois mois après, 1/4 six mois après cette constitution, et le quatrième quart trois mois après ce troisième versement, de manière à ce que les quatre quarts soient versés dans le délai d'un an.

Les trois premiers versements seront effectués sur des récépissés provisoires nominatifs, et délivrés après avoir été extraits d'un Registre à souche, numérotés, signés du Gérant, visés par un des membres de la Commission de surveillance, et revêtus du timbre de la Société. La cession s'en opérera par une déclaration de transfert, inscrite sur un registre spécial et signée par le cédant et le cessionnaire, ou leurs fondés de pouvoirs ; mention de cette déclaration de transfert sera inscrite sur le récépissé et signée par le Gérant ou par un employé par lui délégué à cet effet.

Sur le versement du quatrième quart, et sur la remise des récépissés constatant le versement des trois premiers quarts, l'action sera remise purement et simplement au souscripteur.

Ceux des souscripteurs qui seront fabricants, marchands ou négociants pourront opérer leurs versements, soit en espèces, soit en BONS D'ÉCHANGES, soit en CRÉDITS ouverts activement sur les marchandises faisant l'objet de leur commerce.

Tout souscripteur, qui verserait le montant de sa souscription intégralement au lieu de ne le faire qu'en plusieurs fois, recevrait un nombre relatif d'Actions, au lieu d'un Récépissé provisoire.

Les sommes provenues de ces versements, et ultérieu-

rement celles en caisse, seront employées en BONS DU TRÉSOR PUBLIC FRANÇAIS, au nom de la Société, pour tout ce qui excéderait les besoins lors actuels et ceux prévus.

Le Capital social, réalisé en totalité ou par parties seulement, se composera, pour tout ce qui sera réalisé, de l'argent en caisse, des Comptes-Courants chez les banquiers, des Bons du Trésor, des Bons d'Échange, des crédits ouverts en marchandises, et des Effets ou Valeurs en portefeuilles, plus, des marchandises en magasin. Toutes ces valeurs devront toujours représenter le montant des Reçus au porteur en circulation, ce qui constitue un fonds incessamment complet et garanti pour les possesseurs de ces Reçus au porteur.

ART. 11. A défaut, par les souscripteurs d'actions, de faire leurs versements dans la huitaine de l'invitation qui leur en sera faite par le Gérant à partir de l'expiration de cette huitaine, l'intérêt à cinq pour cent l'an courra de plein droit jusqu'à leur parfaite libération. S'il arrivait que cette libération ne fût pas opérée dans un délai d'un mois d'une mise en demeure régulière, les souscripteurs seraient déchus du bénéfice de leur souscription, et ce qu'ils auraient versé appartiendrait de droit à la Société à titre de dommages et intérêts, après un simple avis d'invitation collective dans le journal *Les Petites Affiches parisiennes*.

ART. 12. Les Actionnaires ne pourront jamais être tenus des dettes et charges de la Société au-delà du montant de leurs actions. Ils ne pourront pas, non plus, être soumis au rapport de dividendes ou fractions des dividendes perçus.

ART. 13. Chaque Action donne droit à une part proportionnelle de l'actif de la Société et de ses produits. Le dividende annuel, dont le chiffre sera fixé en assemblée générale, sera payé à partir du 1^{er} août. Le premier le sera le 1^{er} août 1855.

Cependant, il pourra être payé aux actionnaires, tous les trois mois, à partir du jour de la constitution définitive, une fraction de dividende dont le chiffre sera fixé par la Commission de surveillance, à valoir nécessairement sur le dividende annuel, définitif, dont il vient d'être parlé.

ART. 14. La cession des actions s'opère par la simple transmission du titre, sans aucune formalité d'écriture.

ART. 22. Il est institué, près de la gerance, une Commission de surveillance de cinq membres.

Les fonctions de cette Commission n'entraîneront, de la part de ses membres, aucune responsabilité.

Elle se composera, jusqu'à la première réunion des actionnaires en assemblée générale, de membres désignés par le Gérant et choisis parmi les actionnaires.

Cette Commission se renouvellera chaque année, en totalité, à partir de l'assemblée générale de 1855.

Les membres sortant seront toujours rééligibles.

La Commission élira, dans son sein, un Président, un Vice-Président et un Secrétaire.

ART. 23. Chacun des membres de cette Commission devra, pendant tout le temps de ses fonctions, laisser déposées à la Caisse de la Société, au moins cinq Actions de la présente Société. (387)